

A Blois, le 2 mai 2016

COMPTE-RENDU DU CTL DU 29 AVRIL 2016

Le 29 avril 2016 s'est tenue la 2^e convocation du CTL dont l'ordre du jour était le transfert des trésoreries d'Onzain et Marchenoir au 1/1/2017 ; le transfert de la gestion de la commune de Ménars de Mer vers Blois (points soumis au vote) ; le budget 2016 (pour information) ; questions diverses.

En réaction à notre liminaire (copie infra), M. Le Buhan a répondu tout d'abord qu'il n'y avait pour lui aucun lien entre la loi El Khomri et la Fonction Publique. En tant que président du CHS-CT, M. Le Buhan devrait pourtant savoir qu'une partie des dispositions du Code du Travail s'applique directement aux agents de la Fonction Publique, notamment sur les questions de la sécurité au travail. En outre, qui peut croire qu'un renforcement aussi poussé de la précarisation et de la flexibilisation de l'emploi chez les salariés du privé n'aura aucune répercussion sur le statut de la Fonction Publique, de plus en plus attaqué par certains hommes politiques comme le ministre de l'Economie ? La réforme territoriale et les restructurations, le PPCR, l'augmentation du nombre de contractuels dans la Fonction Publique, vont dans le même sens : tous les salariés, du privé comme du public, directement ou indirectement, sont visés par cette loi. Concernant la fraude fiscale, M. Le Buhan estime que les services de contrôle n'ont pas été touchés par les suppressions d'emplois. Or, s'ils ont été relativement épargnés les premières années, les services de contrôle fiscal ont vu entre 2010 et 2015 leurs effectifs baisser au niveau national de 3200 postes ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) ! Et de toute façon, les suppressions d'emplois dans les services de gestion impactent forcément les services de contrôle. Plus personne n'est épargné. Enfin, M. Le Buhan estime que l'idée de casse du réseau territorial est excessive, pour nous ce n'est simplement que la triste réalité vécue par les agents de terrain et les usagers.

Le transfert des trésoreries d'Onzain et Marchenoir au 1/1/2017 : après les avoir annoncées en « questions diverses » lors du CTL du 15 mars dernier, M. Le Buhan a officialisé, puisque l'avis des O.S. n'est ici que consultatif, la suppression des deux trésoreries mixtes d'Onzain et Marchenoir au 1/1/2017 conformément au plan de restructurations prévu par la Démarche Stratégique et l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR), et qui devrait être actée par la signature du ministre durant l'été. M. Le Buhan se refuse de donner des informations sur les suites de ce plan de suppression du réseau territorial, conformément aux instructions de la DG. Le choix a donc été fait de ne donner aucune visibilité aux agents quant à la pérennité de leurs postes et missions en dehors du très court terme, et de les maintenir dans l'incertitude face aux « bruits de couloir » et donc dans l'insécurité professionnelle. Comme l'année dernière pour Salbris et Selles/Cher, les élus locaux ont été mis devant le fait accompli. Et tant pis si la Charte sur l'Organisation de l'Offre des Services Publics en Milieu Rural prévoyait qu'en cas de prise de décision allant à l'encontre du maintien des services publics locaux, il devait y avoir une réelle concertation avec le préfet, le président du Conseil Départemental et les maires des communes concernées. La commune d'Onzain et toutes les communes dépendant de la trésorerie ont d'ores et déjà voté des motions contre cette fermeture.

Concernant la trésorerie d'Onzain, la raison officielle est une « forte baisse de la charge de travail », argument associé à la dématérialisation des échanges. Cette dernière pourrait tout aussi bien justifier la quasi disparition des missions exercées localement. Ce n'est pas notre conception du service public. La réorganisation des intercommunalités ne peut justifier la disparition totale de sites au plus proche des usagers. Un autre argument avancé est la mobilité des agents qui créerait des « fragilités de la gestion ».

des RH ». Or, les mutations font partie de la vie normale des services, des agents partent, d'autres arrivent et se forment, la RAN de Blois est pourtant attractive !

Concrètement, les missions relevant du SPL seront transférés à la trésorerie de Blois Agglo, les missions fiscales au SIP de Blois. M. Le Buhan estime que les trois agents concernés (2 B et 1 C) devraient tous intégrer la trésorerie de Blois Agglo, mais sa décision n'est pas encore arrêtée. L'affectation du chef de poste reste à définir.

Comme pour Salbris et Selles/Cher, le maintien d'une permanence est à l'étude. Nous y sommes opposés car cette solution, destinée à satisfaire les élus locaux confrontés à la réaction immédiate de leurs administrés, n'est que provisoire et ne remplacera pas le service public initialement rendu. De plus, cela obligera un ou deux agents à se déplacer une ou plusieurs demi-journée(s) par semaine avec des conditions de travail non satisfaisantes.

Les usagers vont perdre à nouveau un service public, les communes un interlocuteur et un conseiller de proximité, et les agents vont devoir s'adapter à une flexibilité imposée.

Nous avons voté CONTRE, comme toutes les O.S. à l'exception de la CFTC, qui n'a pas pris part au vote

Concernant la trésorerie de Marchenoir, sont évoquées de la même manière la « forte baisse de la charge de travail » liée à la dématérialisation et la réorganisation des intercommunalités, et la « fragilité de la gestion des RH », les agents souhaitant là aussi changer de résidence. Une fois encore, l'administration crée les conditions nécessaires à la suppression d'un service, puis la justifie par ces mêmes conditions. Imparable.

Les missions et les agents (1 B et 2 C) intégreront la trésorerie de Mer. Le chef de poste pourrait lui aussi intégrer la trésorerie de Mer en tant que chef adjoint.

Le maintien d'une permanence est également à l'étude. Les travaux nécessaires à la trésorerie de Mer ne devraient pas excéder huit semaines, à partir de septembre.

Nous avons voté CONTRE, comme toutes les O.S. à l'exception de la CFTC, qui n'a pas pris part au vote

Le transfert de la gestion de Ménars vers Blois : la commune de Ménars dépendait toujours de la trésorerie de Mer malgré son adhésion à Agglopolys depuis 2006. La Direction propose de mettre en cohérence le périmètre des services. Aussi, à compter du 1er janvier 1917, la gestion du SPL de Ménars sera transférée à la trésorerie de Blois Agglo, les missions fiscales au SIP de Blois.

Nous nous sommes ABSTENUS, comme toutes les O.S.

Le budget 2016 : Même si la Direction parvient à boucler son budget sans en recourir à la DG, nous constatons une fois de plus qu'il va falloir continuer à travailler avec un budget de fonctionnement qui se réduit comme peau de chagrin année après année. Ainsi, les autorisations d'engagement de dépenses, qui ont été de 1.882.035 € pour l'année 2015, sont réduits à 1.601.473 € en prévision pour l'année 2016, soit une baisse de 14 %, qui va forcément impacter les conditions de travail. L'affranchissement, qui constitue le premier poste des dépenses, va augmenter malgré la mise en place de la procédure CLIC'ESI et la centralisation de l'envoi du courrier, en raison de l'augmentation des tarifs postaux. Parmi les travaux prévus cette année, la réfection de la salle Yvonne Chollet, l'uniformisation de l'éclairage à Vendôme et la réfection des sanitaires du bâtiment Bodin.

Questions diverses : nous avons évoqué le devenir du FIR du Centre des Finances Publiques de Romorantin. Mme Roger, agente Berkani qui gérait le self, a réussi le concours de cadre C. Bien que recrutée pour le ménage, Mme Riolet assurait déjà les remplacements au self et pouvait prendre la suite. Néanmoins, le nombre de repas servis baissant continuellement, et compte tenu du coût jugé excessif de la subvention prise en charge par la Direction, celle-ci a pris la décision de maintenir le self dans un premier temps en y transférant Mme Riolet à compter du 13/6/2016 jusqu'à la fermeture programmée au 1/6/2017, date à partir de laquelle les agents, disposant dès lors de chèques restaurants, devront se rendre à la Majo, restaurant interprofessionnel. Un espace de restauration restera sur place pour les agents préférant ne pas se déplacer.

Le décret du 28 mai 2005 permet à un agent public de donner un ou des jour(s) de congé à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade. Ce cas s'applique à un collègue de Blois. La procédure est en cours et un message a été mis sur Ulysse 41 pour en expliquer le dispositif.

Voici notre liminaire :

Monsieur le Président,

Au lendemain de la mobilisation contre la loi El Khomri, recul historique des droits de salariés qui si elle passait aurait rapidement des répercussions sur la Fonction Publique, le grand plan de restructurations de la Démarche Stratégique et son corollaire l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) suit son cours. Un an seulement après les suppressions des trésoreries de Salbris et Selles/Cher, et parallèlement à la concentration de la mission SPF à Blois au 1^{er} septembre 2017, nous aurons droit au 1^{er} janvier 2017 à la disparition des trésoreries mixtes d'Onzain et de Marchenoir, touchant au final directement huit agents toujours sous les mêmes prétextes de la pénurie d'effectifs et des difficultés de gestion induites, que vous appelez des « fragilités », de la réorganisation des communautés de communes de la loi Notré, de la dématérialisation qui justifierait un éloignement du tissu fiscal.

Or, la pénurie d'effectifs et la « fragilité de la gestion des ressources humaines » ont été sciemment organisées, et les restructurations présentées portent sur des services de proximité assurant pleinement leurs missions grâce à la conscience professionnelle des agents. Du coup, les réorganisations que vous souhaitez mettre en œuvre ne peuvent cacher leur réel objectif, celui d'accompagner voire d'anticiper la baisse des effectifs et des moyens de fonctionnement imposés dogmatiquement au Ministère au nom du déficit budgétaire.

A l'heure du scandale des « Panama Papers », cet argument pourtant fait long feu. Notre organisation syndicale estime la fraude fiscale annuelle entre 60 et 80 milliards d'euros. Plutôt que d'affaiblir notre implantation territoriale, il serait plus judicieux de récupérer des masses d'argent bien plus conséquentes en renforçant les effectifs des administrations fiscales, douanières et judiciaires. Nous ne pouvons en conséquence que dénoncer les 35000 suppressions d'emplois, dont plus de 200 dans le Loir-et-Cher, imposées à la DGFIP depuis 2002.

Contrairement aux engagements pris dans la Charte sur l'Organisation de l'Offre des Services Publics en Milieu Rural, les élus concernés n'ont été que mis devant le fait accompli. Pleinement conscientes que ces décisions seront synonymes de désertification des services publics de l'espace rural, dont il a pourtant un besoin vital, la commune d'Onzain et toutes les communes concernées ont d'ores et déjà voté des motions contre la fermeture de leur trésorerie. Solidaires-Finances Publiques demande le maintien d'un réseau de proximité et des missions au plus près des attentes des usagers afin de pouvoir assurer pleinement notre rôle de cohésion sociale